



## Congés Payés Imposés : FO obtient gain de cause au Tribunal !



LH 11/07/2018

### **CONGES IMPOSES :** **Procédure illicite !**

Suite au dernier conflit et mouvement social de l'Établissement, la Direction avait décidé de notifier à de nombreux salariés, quel que soit le régime de travail, qu'elle allait fixer des jours de congés payés imposés, débitant ainsi le solde de congés annuels.

Dès le début, nous avons contesté le fait qu'elle pouvait prendre cette initiative sans respecter un délai de prévenance légal d'un mois.

Nous avons également demandé à plusieurs salariés de manifester leur désaccord avec cette imposition brutale de congés.

Nous les en remercions.

Très rapidement, nous avons donc saisi le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE **et nous venons d'obtenir gain de cause.**

**Celui-ci vient en effet de déclarer illicite la procédure d'imposition de congés mise en place par la Direction.**

**De plus, le Tribunal a ordonné l'exécution provisoire du jugement, c'est-à-dire que la Direction doit dès à présent redonner les congés aux salariés, y compris si elle décide de faire appel !**

### **Et maintenant ?**

Dans un premier temps, nous avons demandé par courrier à la Direction de recrediter les congés enlevés aux salariés concernés.

Nous attendons sa réponse, mais dans le cas où celle-ci refuserait, nous sommes prêts à faire le nécessaire auprès du Tribunal des prud'hommes pour faire appliquer le jugement du TGI de NANTERRE !

*FO rappelle que nous avons engagé la même procédure pour faire annuler la projection conventionnelle et les trimestres supplémentaires imposés dans le cadre de la cessation anticipée d'activité.*

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !**

**Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !**

**Local FO Bâtiment Social 26861 –**

**Site Internet FO : [www.fo-areva-lahague.org](http://www.fo-areva-lahague.org)**